

DICTIONNAIRES, GLOSSAIRES ET LEXIQUES : PANORAMA

PLAN DE L'ARTICLE

1. Rechercher des dictionnaires en bibliothèque
2. Rechercher des dictionnaires et outils de traduction sur internet

1. Rechercher des dictionnaires en bibliothèque

Le catalogue de la plupart des bibliothèques universitaires est accessible via le Système Universitaire de Documentation : le SUDOC. Ce catalogue donne les références de tous les ouvrages y compris des dictionnaires.

Il est également utile de consulter les catalogues des bibliothèques et centres de recherche juridiques, par exemple :

- Espace André TUNC : droit privé, droit du patrimoine, justice et procès (Université Paris 1)
- Institut de Droit Comparé : droit étranger et droit comparé (Université Paris 2)
- Bibliothèque Cujas

Outre les dictionnaires classiques, sur support papier, les bibliothèques peuvent aussi donner accès à des dictionnaires en ligne, tels que :

- les dictionnaires Collins Lexibase : dictionnaires anglais et français, dictionnaires de traduction
- les Dictionnaires de la Langue Française du 9e au 20e siècle (Classiques Garnier) nécessitent un abonnement payant. Vous pourrez donc les consulter via une connexion de la bibliothèque ou à distance.

Enfin, il est possible de consulter la partie Ressources documentaires de ce site. Pour cela, saisir « dictionnaire » dans le moteur de recherche simple afin d'obtenir une liste des dictionnaires juridiques les plus fréquemment utilisés.

2. Rechercher des dictionnaires et outils de traduction sur internet

Dictionnaires généralistes :

- Le Trésor de la langue française version informatisée: la même qualité qu'en version "papier"
- Dictionnaire électronique des synonymes (DES), par l'Université de Caen (CRISCO - Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en COntexte)
- INRIA : Site portail permettant de s'orienter vers de nombreux dictionnaires et encyclopédies en ligne
- Littré : version informatisée
- Webster Online Dictionary : Dictionnaire en langue anglaise, définitions (et traduction dans plus de 1200 langues)

Dictionnaires juridiques (exemples) :

- Dictionnaire FINDLAW des termes juridiques (anglais)
- Duhaime's Law Dictionary (Etats-Unis)
- U.S.COURTS : Commonly Used Terms (Etats-Unis, termes utilisés par les cours fédérales de justice américaines)

- Glossaire juridique du Ministère de la justice (tous publics)
- Glossaire informatique et libertés, sur le site Juripole
- Glossaire de droit civil et commercial sur le réseau judiciaire européen
- Glossaire de l'Organisation Mondiale du Commerce, en français, anglais et espagnol, par l'OMC
- Glossaire de l'UE sur la justice et les affaires intérieures sur l'espace européen de justice
- Dictionnaire de Droit privé, proposé par Serge Braudo
- Dictionnaire de droit du travail, proposé par les Editions Tissot
- Eurojargon ou le dictionnaire des termes et expressions utilisés par l'Union européenne
- Glossaires Fiscalité et Douane, Acronymes, par la Direction générale Fiscalité et Union douanière de la Commission européenne
- Glossaire Elargissement, avec traductions en anglais et en allemand, par la Commission européenne
- Glossaire des termes de l'arbitrage, par l'association Paris, Place d'Arbitrage International
- Dictionnaire de droit constitutionnel, proposé par Michel Lascombe (professeur agrégé de droit public - IEP Lille)
- Lexique juridique de la Chambre des Notaires de Paris : droit notarial
- Glossary of competition terms : glossaire de droit de la concurrence, par l'Institute of competition law, avec liens vers de décision de jurisprudence intéressant le domaine
- Wex : le dictionnaire encyclopédique libre et gratuit du Legal Information Institute (LII) de l'université de Cornell
- Pour compléter : utiliser la rubrique "Généralités>Dictionnaires" de l'annuaire de sites de la bibliothèque Cujas

Autres dictionnaires utiles

- Glossaire de l'Union européenne (construction européenne, institutions, activités...)
- Dictionnaires d'autrefois : Dictionarium latinogallicum de Robert Estienne (1552), Thresor de la langue françoise de Jean Nicot (1606), Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle (1740), Dictionnaires de l'Académie Française (1694, 1762, 1798, 1835, 1932-35).

Dictionnaires et outils de traduction

- Traduction et terminologie : Institut Supérieur d'Interprétation et de Traduction
- Aide à la traduction des textes de l'UE , des termes et des informations générales sur l'UE et ses États membres.
- EuroVoc est un thésaurus multilingue et multidisciplinaire couvrant la terminologie des domaines d'activité de l'Union européenne, avec un accent sur l'activité parlementaire. EuroVoc est disponible dans 22 langues officielles de l'Union européenne
- UNTERM : base de données terminologique multilingue des Nations Unies. Chaque terme est proposé en traduction avec les contextes d'utilisation. Très utile pour le choix de la bonne traduction.
- Linguee : "dictionnaire rédactionnel" proposant un très grand nombre d'exemples de traductions en contexte (basé sur des textes en ligne validés). Très bon complément à un dictionnaire de traduction classique, car il permet de vérifier les traductions par des exemples multiples d'utilisation. Très intéressant pour les expressions juridiques.
- Wordreference : Dictionnaire de langue français/anglais pour rédiger les publications ou communiquer avec les autres chercheurs de langue anglaise.
- Lexique anglais-français de droit de la mer par Jean-Paul Pancraccio, professeur des universités et agrégé des facultés de droit (section "Droit public")

Des outils de traduction plus généralistes sont utilisés par le grand public, à titre d'exemple : Systran et Google.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).